



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

Début de la séance : 19 h 30

ORDRE DU JOUR

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

1. Élection du maire de Trèbes
Scrutin présidé par le doyen de l'assemblée nouvellement élue
2. Détermination du nombre des adjoints à élire
Projet de délibération présenté par le maire nouvellement élu
3. Élection des adjoints
Scrutin présidé par le maire nouvellement élu
4. Délégation d'attributions au maire de Trèbes
Projet de délibération présenté par le maire nouvellement élu
5. Lecture de la charte de l' élu local
Conformément à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, les articles constitutifs de la « charte de l' élu local » seront lus en séance. Il sera en outre remis à chaque élu un extrait dudit code, allant de l'article L. 2123-1 à l'article L. 2123-35.